



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 15 juin 2023

**RESSOURCE EN EAU EN ILLE-ET-VILAINE
Vigilance sécheresse**

L'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine est placé en état de vigilance sécheresse à compter du jeudi 15 juin 2023. Chacun est ainsi appelé à la sobriété dans sa consommation en eau quelle que soit son origine.

Pour la 5^e fois depuis le début de l'année, le vendredi 9 juin 2023, le Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE) d'Ille-et-Vilaine s'est réuni sous la présidence du secrétaire général.

- Lors de cette réunion, la situation hydrologique, hydrogéologique et météorologique a été présentée par la direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine sur la base des données de Météo France, du BRGM et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne.

Si le printemps 2023 a été pluvieux en moyenne et le cumul de précipitation supérieur aux 5 dernières années (222 mm de mars à mai en 2023 pour 111 mm en 2022), **les 20 derniers jours ont été majoritairement secs et ont eu un impact fort sur le débit des cours d'eau et l'humidité des sols. Cet impact est renforcé par les températures élevées et le vent prononcé qui ont favorisé l'assèchement des sols au détriment de la végétation et de l'alimentation des nappes phréatiques et des cours d'eau.** Bien qu'il ait plu le week-end du 10-11 juin, avec localement des cumuls importants (plus de 20 mm), ces dernières précipitations ne vont pas permettre d'inverser la tendance. À ce titre, le cours d'eau du Meu à la station hydrométrique de Montfort-sur-Meu a franchi début juin son seuil du niveau de vigilance sécheresse défini par l'arrêté cadre sécheresse breillien de 2021.

- Le Syndicat Mixte de Gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG35) a présenté l'état des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable dans le département.

Le niveau des ressources mobilisées pour la production d'eau potable est satisfaisant pour la période et majoritairement meilleur à la même époque qu'en 2022. Les représentants des syndicats de production d'eau potable ont cependant alerté sur la vidange des barrages, commencée pour certains depuis plus de 3 semaines en l'absence de pluie, et sur la vitesse importante de cette vidange, probablement due à une hausse de la consommation liée aux fortes chaleurs et à une baisse des débits des cours d'eau alimentant les retenues d'eau. À titre d'exemple, le syndicat Eaux du Pays de Saint-Malo estime qu'en l'absence de pluies significatives, la courbe du niveau d'alerte associée aux barrages de Mireloup-Beaufort pourrait être atteinte sous 15 à 20 jours.

Ainsi après débat, les membres du CGRE ont souhaité que le département passe à l'état de vigilance sécheresse. Sur cette proposition, le préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, a décidé de placer le département en situation de « vigilance » à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral.

Le passage du département en état de vigilance sécheresse a les conséquences suivantes :

- **Interdiction de manœuvrer les vannes** pouvant influencer les débits sur le réseau hydrographique. Cette mesure ne concerne pas les barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable.
- **Réduction volontaire des consommations d'eau** quelles que soient son origine et son usage, pour tous les usagers (particuliers, entreprises, collectivités).
- **Communication de la préfecture vers le grand public**, en particulier diffusion sur le site internet de l'État des décisions prises en application du présent arrêté.

Le comité a par ailleurs décidé de se réunir sous trois semaines pour à nouveau examiner la situation des milieux aquatiques et des ressources utilisées pour la production d'eau potable et le cas échéant, statuer sur une modification du niveau de sécheresse reconnu sur le département.

À compter de ce jour, chacun, particulier, collectivité, industriel ou exploitant agricole, est appelé à respecter les mesures de restriction en vigueur, à réduire de manière volontaire sa consommation en eau quelle qu'en soit l'origine et à se tenir informé des évolutions prochaines en matière de restriction.

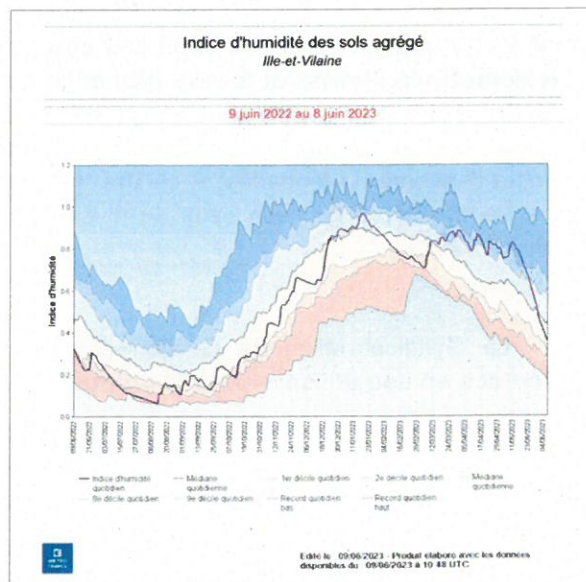
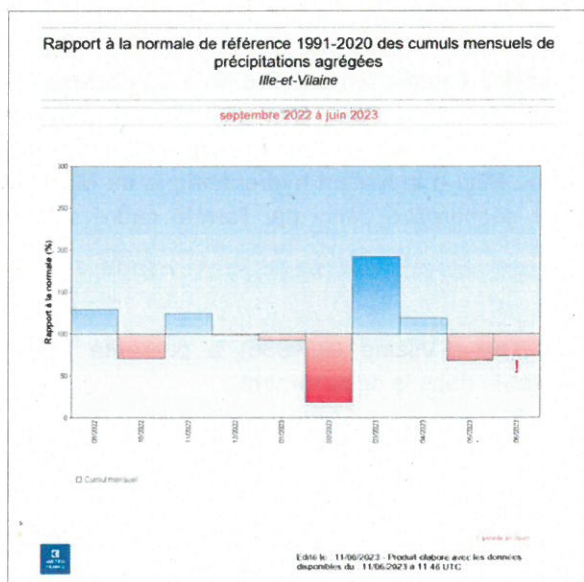
Il est rappelé enfin que le gouvernement a lancé le 3 juin 2023 une campagne de communication intitulée « **chaque geste compte** » pour inciter à économiser l'eau. Cette campagne invite les usagers à suivre 6 gestes simples pour économiser de l'eau :

À la maison

- Installer un mousseur sur les robinets
- Vérifier et réparer les fuites
- Prendre une douche et éviter les bains

Au jardin

- Installer un récupérateur d'eau de pluie
- Installer un goutte-à-goutte
- Planter des plantes peu gourmandes en eau



Service du cabinet
Pôle communication interministérielle
Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18 h et le week-end
Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr